



Procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 20/02/2025 à 19h30

(à la Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 13 (Présents : 11 / Représentés : 2)

Présents :

Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Caroline BARRAL-AURATUS, Jacqueline BOULANGE, Patrick EVEILLARD, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Simone SALAT.

Excusés : Aurore LEFEBVRE (représentée par Caroline BARRAL-AURATUS), Serge POTEL (représenté par Alain PEYROU).

Secrétaire de séance : Annelise MICHEL-GAGNAIRE

Début de la séance : 19h35

Mme le Maire remercie Messieurs FRANCHOMME et JACQUES de la **gendarmerie de Laroquebrou** pour leur présence en début de conseil municipal. Ils ont répondu à son invitation afin de présenter aux conseillers les **règles en vigueur en matière de vidéo-protection**.

- **Pour les habitants :** Messieurs FRANCHOMME et JACQUES sont correspondants sûreté pour les particuliers. Les habitants de Lacapelle-Viescamp peuvent aller les voir gratuitement s'ils ont besoin d'explications sur ce sujet. En tant que particulier, il est possible d'installer des dispositifs de vidéo-surveillance chez soi sans restriction, sous réserve toutefois qu'ils ne filment que le domaine privé (et en aucun cas le voisinage ou la voie publique).

Arrivée de Jérémy LABRUNIE à 19h45.

- **Pour les communes :**

- L'installation de caméras de vidéo-protection nécessite une autorisation préfectorale et représente un investissement conséquent pouvant freiner certaines communes. Il est possible de bénéficier de subventions à hauteur de 50% (DETR et FIPDR). La gendarmerie peut mener une étude pour déterminer les emplacements les plus adéquats sur la voie publique : celle-ci a une validité de 5 ans et doit être transmise à la Préfecture. Des panneaux informant que la commune est sous vidéo-surveillance doivent être installés. L'exploitation des vidéos est très encadrée et ne peut se faire que sur réquisition à la suite d'un dépôt de plainte. Les retours de la gendarmerie sur les communes qui ont installé ce type de dispositifs sont très positifs car ils aident vraiment à apporter des preuves.
- A moindre coût, la réglementation autorise l'utilisation de caméras de chasse prenant non pas des vidéos mais des photos : celles-ci constituent une preuve recevable pour la gendarmerie.

Sous condition de le prévoir à l'avance, la gendarmerie peut intervenir dans les communes, en réunion publique, pour tout ce qui touche à la cyber-protection, la cyber-sécurité, les cambriolages, les incivilités.

Concernant les cambriolages, et pour répondre à une interrogation de Caroline BARRAL-AURATUS, Messieurs FRANCHOMME et JACQUES confirment que lorsque nous partons en vacances, il est possible de le signaler à la gendarmerie qui fera en sorte de passer de temps en temps devant notre domicile. Les particuliers sont toutefois vivement encouragés à protéger leur maison (caméras wifi, etc.).

Départ de Messieurs FRANCHOMME et JACQUES à 20h00.

Mme le Maire propose, avec l'accord des conseillers présents, d'ajouter un **point supplémentaire à l'ordre du jour** portant sur l'**organisation des rythmes scolaires** (point 12bis).

1. Informations générales

a) Recensement de la population

La population de référence au 1^{er} janvier 2022, entrant en vigueur au 1^{er} janvier 2025, est de 535 habitants : 520 résidents + 15 personnes comptées à part (notamment des étudiants et des personnes âgées en EHPAD).

b) Rapport annuel 2024 de la gendarmerie

Le document est projeté en séance, avec la comparaison entre 2023 et 2024.

Mme le Maire a été surprise de constater que tous les items étaient un peu en augmentation sur la commune.

Les infractions routières ont doublé : ceci s'explique en partie du fait que la gendarmerie était davantage présente.

A noter également l'augmentation des cambriolages : plusieurs ont été commis simultanément en avril 2024.

c) Fédération française de randonnée

FFRandonnées a souhaité développer sur le département et le territoire Aurillac Agglo les « Balades à roulettes ».

Ce label met en exergue des circuits existants inclusifs, faciles d'accès et sans danger. Ces derniers peuvent accueillir des personnes en situation de handicap, les parents avec poussettes et les enfants munis d'un tricycle, d'une trottinette ou draisiennne. Le sentier du Tour du Puech-des-Ouilhes a été labellisé. La fiche est téléchargeable sur le site <https://cantal.ffrandonnee.fr/balade-a-roulettes/>

Mme le Maire a également proposé le site de Miécaze, au niveau du rucher, qui pourrait répondre aux critères.

d) Classification vitesse VL/PL dans le Bourg

Le Conseil Départemental a posé un radar pour mesurer la vitesse des voitures dans la traversée du Bourg.

Ce relevé a été effectué du 13 au 23 décembre 2024 : les résultats sont projetés en séance.

Il s'inscrit dans la volonté de la Municipalité d'aménager la traversée de Bourg, profitant des travaux effectués par Aurillac Agglo pour l'aménagement du sentier du Tour du Lac.

e) Subvention pour la base multi-accueil

La demande de versement de la subvention par le District et la Fédération de foot a été adressée fin janvier à la ligue. Monsieur LOUBEYRE doit venir contrôler les travaux, prérequis au déblocage des fonds.

La demande de versement de la subvention départementale doit être déposée courant mars.

f) Travaux

- **Traversée du Bourg** : Une réunion a eu lieu en Mairie, le 7 février, avec un possible bureau d'étude pour penser et aménager l'entrée du camping municipal, en y intégrant également l'aménagement de la traversée du Bourg, l'aire de camping-car et le sentier du Tour du Lac. Ce dossier est co-porté par la commune, Aurillac Agglo et le Conseil Départemental. Aujourd'hui, l'objectif est d'avoir un premier devis pour avoir une idée du coût et pouvoir envisager la suite. Un courrier a été envoyé au Conseil Départemental pour les informer de notre volonté d'aménager la traversée du Bourg : Mme le Maire a eu confirmation, ce jour, que le Conseil départemental a bien inscrit cette opération dans son programme voirie.
- **Aménagement du parking du CNC** : Patrice COUDON explique que Aurillac Agglo a donné son accord pour la réalisation des travaux et que ceux-ci devraient être faits à l'automne.
- **Base multi-accueil** : Si le rythme actuel est tenu, les travaux devraient être finis fin mars. Le crépi extérieur est en cours, ainsi que l'aménagement des abords. La chape va être réalisée dans la salle des associations pour pouvoir poser le stratifié.
- **Panneaux photovoltaïques** : La semaine prochaine, la couverture manquante sera posée sur les puits de jour de la salle polyvalente. Nous n'avons pas de nouvelles à ce jour du Consuel. Concernant l'installation photovoltaïque de la base multi-accueil, le bouton de coupure sera placé dans le sas de la salle des associations.

- **Travaux à Laveissière** : Les travaux ont commencé. Le chantier est propre. Les gaines ont été posées. Il y aura un supplément à prévoir au niveau du Cros du Bois afin d'éviter des poteaux et des câbles en aérien à ce niveau (coût de la gaine sur environ 250 mètres).
- **Travaux d'enfouissement des réseaux à Peyragude** : Une réunion a eu lieu le 19/02/2025 après-midi avec l'ensemble des interlocuteurs pour coordonner les travaux. Aurillac Agglo va reprendre et mettre aux normes les canalisations. Quatre candélabres vont être remplacés avec des éclairages LED. La borne incendie sera déplacée en bord de route départementale. Le trottoir de Peyragude n'avait pas été chiffré sur le premier devis or il est important qu'il y soit car il sert notamment à canaliser l'eau : Mme le Maire a reçu le nouveau devis ce soir. Les travaux devraient commencer fin mars. La durée des travaux d'enfouissement des réseaux secs et la réfection du réseau d'eau potable est estimée à un mois. La réfection de la voirie viendra dans la foulée. Fin mai, les travaux devraient être achevés.
- **Coupe de 17 arbres au camping de la Presqu'île du Puech-des-Ouilhes** : Trois devis ont été réceptionnés à des montants très différents : 3 504,00 € / 5 450,00 € / 17 000 €. Après avoir eu confirmation que tout le bois coupé sera évacué, le choix s'oriente sur le devis le plus faible. Caroline BARRAL-AURATUS alerte sur l'importance de vérifier que les documents de l'entreprise retenue sont bien conformes (assurances, etc.).
- **Sentier du Tour du Lac** : Les travaux se poursuivent au niveau de la rive droite du lac avec le coulage de socles sous le mur de soutènement de la RD18 au niveau du lieu-dit « Le Pont ». Au niveau du Puech-des-Ouilhes, la rénovation du platelage est en cours.

g) Associations

- La Mairie attend encore quelques comptes rendus d'Assemblées Générales 2024 en vue du versement des subventions de fonctionnement 2025.
- L'association Union Fraternelle des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Lacapelle-Viescamp a adressé une demande auprès de la Préfecture pour être dissoute. Les fonds seront versés au profit de l'association FNACA du Pays de Laroquebrou.
- Mme le Maire procède en séance à la lecture d'un courrier qui lui avait été adressé par l'ACCA. Ce courrier, signé par Messieurs ICHER et BARAS, demande une augmentation de la subvention qui leur est allouée. Ce courrier fait notamment état, en comparaison, des subventions versées aux autres associations (comité d'animation, etc.). Les conseillers présents s'accordent à dire que cette comparaison entre associations est plutôt malsaine, d'autant que la commune, en sus de la subvention annuelle, met à disposition de l'association de chasse un local dédié répondant à leurs besoins spécifiques. Après ces échanges, Jean-Paul TROUPEL indique que les chasseurs ont leur rôle à jouer. Mme le Maire confirme qu'il n'y a effectivement aucune remise en cause de leur rôle. Le courrier de l'ACCA fait également mention des chiens de Monsieur KUGEL. Patrice COUDON confirme avoir été vivement apostrophé par Monsieur BARAS à ce sujet. Mme le Maire indique qu'elle a reçu Monsieur KUGEL à plusieurs reprises. Elle lui a également envoyé un courrier recommandé et a informé la gendarmerie. Monsieur KUGEL a mis en place des mesures : il a fait jouer son assurance lorsque ses chiens s'en sont pris à des moutons et a réduit le périmètre du collier GPS de ses chiens. Seule la vieille chienne noire rôde encore un peu.

h) Révision PLUi-H

Un commissaire enquêteur tiendra une permanence le jeudi 3 avril, de 9h00 à 12h00, à la Mairie.

La révision du PLUi-H portera notamment sur l'aménagement du parking du CNC, ainsi que sur les aménagements du sentier du Tour du Lac.

i) Centre socioculturel ACDA

Le montant de la subvention pour 2025 est de 8 609 € pour le secteur enfance / famille / seniors.

Pendant les vacances d'été, la fréquentation du centre pour les 3/17 ans représente 21 personnes (tout âge confondu), soit 13 familles. Durant l'automne, ce sont 6 enfants (tout âge confondu), soit 4 familles, qui ont fréquenté le centre socioculturel.

j) Fibre

Mme le Maire indique qu'il y a eu un changement de sous-traitant : Constructel interviendra parallèlement aux travaux d'enfouissement de la basse tension. La fibre au Bourg n'a pas encore été classée « raccordable » : il est donc normal que les opérateurs n'aient pas encore démarché les particuliers. La situation devrait évoluer d'ici fin février / début mars. Les prochaines interventions auront lieu aux Fontanelles, à la Vielle et à Laveissière. Patrick EVEILLARD demande ce qu'il en est pour Cassan / Calvanhac. Jean-Paul TROUPEL indique que les poteaux sont posés et les câbles sont tirés : de fait, il s'interroge lui aussi sur le fait que ça n'avance pas plus. Mme le Maire précise qu'une réunion est prévue en mars : elle devrait en savoir plus. Les dernières zones qui seront couvertes devraient être Laguinie et le Pont.

k) Lac de Saint-Etienne-Cantalès / COPIL EDF

Le 22/01/2025, s'est tenu le COPIL EDF à la Mairie de Saint Mamet. Plusieurs points ont été abordés :

- La réglementation des jet-skis et la possibilité d'étudier à nouveau l'arrêté de circulation sur le lac.
- L'organisation de diverses manifestations pour les 80 ans du lac : anniversaire de la mise en service du barrage le 1^{er} juillet dans les locaux du barrage (repas + concert : privatif), feu d'artifice le 26 juillet, exposition avec débat sur la commune de Omps, triathlon à Rénac le 20 septembre. Il y a également un projet de grand banquet.

Mme le Maire a positionné la commune sur un projet de pièce de théâtre de la compagnie La Luzège, qui serait jouée le mercredi 23 juillet, sur la plage du Puech-des-Ouilhes. Cette pièce s'appelle « Marius, Fanny et César » et se présente sous une forme « guinguette ». Le coût sera porté par EDF. La commune devra seulement fournir le repas à la troupe et l'électricité. Pour le moment, tout cela est sous réserve : la compagnie viendra le 14/03/2025 midi vérifier que le site s'y prête bien. Les conseillers présents confirment que c'est une très bonne idée, notamment l'esprit guinguette en plein été, veille de marché.

Concernant les jet-skis, Mme le Maire indique que les communes riveraines du lac, notamment du côté de Rénac, ont reçu des plaintes de riverains quant au bruit et à la sécurité... les jet-skis sont particulièrement bruyants sur le grand bras : les riverains sont obligés de fermer les fenêtres et ne peuvent pas profiter de leurs terrasses. La Préfecture a été saisie de ce problème. Un collectif de défense des jet-skis s'est formé : des articles ont été publiés dans la presse, etc. Une réunion est prévue le 14/03/2025, à Omps, avec toutes les parties pour tenter de discuter et d'apaiser la situation.

l) Arpentage par un géomètre

Mme le Maire indique que différents travaux d'arpentage ont été réalisés par Monsieur Claveirole, géomètre :

- A l'entrée du Cassan sur la RD 361 : vente par Monsieur BRIAL d'une ancienne grange à Monsieur ROUCHES. Le plan et des photos sont projetés en séance. Sur le principe, les conseillers présents sont d'accord avec la proposition de Mme le Maire. Le géomètre va y travailler et cela donnera lieu ultérieurement à une délibération. Il s'agit d'anciens biens de section qui sont devenus des biens communaux en 1985. Patrick EVEILLARD a par ailleurs alerté Mme le Maire sur le fait que cette grange ne pourra pas être aménagée en habitation car elle est en zone A « agricole » et non U « urbaine », sauf à ce que le PLUi-H soit modifié. En parlant de Monsieur ROUCHES, Patrick EVEILLARD se demande s'il ne serait pas envisageable de le rencontrer pour voir s'il serait d'accord de donner la croix à la commune afin qu'elle soit repositionnée.
- A Puechbroussou : régularisation entre Monsieur MARTINHO, Monsieur GAMEL et la commune. Le plan est projeté en séance. Les parcelles ont été bornées. Mme le Maire rappelle la différence entre « chemin communal » et « voirie communale » (obligation d'entretien). Les conseillers confirment leur accord sur ce qui est présenté : des délibérations seront prises ultérieurement.
- Chemin de Laval : il y a un décalage entre le cadastre et l'assise réelle de ce chemin classé d'intérêt communautaire. Monsieur Claveirole a fait un premier piquetage pour voir, ce qui a généré quelques crispations : une réunion sera organisée avec les riverains pour voir précisément ce qu'il en est. La question de l'ouverture de la portion ralliant Laval à la route des deux ponts sera vue ultérieurement.

Pour répondre à Patrick EVEILLARD, le dossier de Monsieur SALACROUP à Jallès n'a pas évolué pour le moment.

m) Récolement des archives

En début de mandat, Jacqueline BOULANGE, Simone SALAT et Annelise MICHEL-GAGNAIRE avaient procédé à un relevé précis. Celui-ci est à faire en début et en fin de mandat.

Mme le Maire explique que le Conseil Départemental a décidé de proposer un service aux communes pour les aider dans la gestion de leurs archives.

Jacqueline BOULANGE indique que l'archiviste est venu, ce mardi 18 février, à la mairie : il a regardé la façon dont les archives sont rangées. Il a trouvé que c'est loin d'être catastrophique par rapport à d'autres communes car tout est bien étiqueté. Il y a par contre beaucoup de choses à éliminer : certaines directement dans les bacs de récupération et d'autres avec l'entreprise TEIL en rédigeant un PV de destruction. Le volume est estimé à deux camionnettes. L'archiviste a regretté que nous n'ayons aucune archive ancienne concernant les bâtiments comme l'école, l'église... cela peut dater du moment où la mairie a été déménagée dans les locaux actuels et il se demandait s'il était possible que des documents soient encore en haut de l'école dans le grenier. Mme le Maire indique que l'école a été vidée en 2016 et qu'à sa connaissance, il n'y avait aucun document de ce type.

Dans le cadre de l'accompagnement par le Conseil Départemental, nous pourrions bénéficier de l'aide d'un archiviste itinérant pour nous aider à trier : un devis nous sera transmis. Cela permettrait de réorganiser les 2 pièces du haut, en isolant les archives d'un côté et les fournitures diverse de l'autre.

Tous les conseillers présents sont favorables à la poursuite de la démarche en ce sens.

n) Impulsion 10^{ème} art

Les dossiers sont à déposer jusqu'au 30 mars : après échange en séance, les conseillers n'ont pas identifié de murs pouvant se prêter à une nouvelle œuvre de ce type.

o) Désignation du référent apostille

L'apostille est une formalité destinée à attester de la véracité de la signature et de la qualité de l'auteur du document concerné et, le cas échéant, l'identité du sceau ou du timbre dont cet acte est revêtu. L'apostille donne lieu à l'apposition d'un cachet. Dans le cadre des actes de vente à l'international, ce dispositif permet de s'assurer que le document est valable et que la signature est conforme. Les conseillers présents donnent leur accord pour désigner Mme le Maire.

p) Virement de crédit

Mme le Maire indique qu'elle a dû procéder à un virement de crédit de 60 € pour pouvoir verser la cotisation du COS (comité des œuvres sociales).

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17/12/2024

(cf. compte rendu transmis à l'ensemble des conseillers le 14/02/2025)

Vote :

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

Le **compte rendu du 17/12/2024** est **approuvé à l'unanimité des conseillers présents ou représentés**.

Serge POTEL a porté des annotations sur la procuration remise à Alain PEYROU : celles-ci sont jointes en annexe.

3. Voirie de Peyragude : demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2025-2027

Mme le Maire explique que le Département a annoncé, la semaine dernière, l'ouverture du programme Fonds Cantal Solidaire pour la période 2025-2027, pour les projets de voirie mais pas uniquement.

Mme le Maire propose, pour l'année 2025, de déposer un dossier pour la voirie de Peyragude : enfouissement des réseaux secs et réfection de la VC n°5.

Le projet de délibération est visionné en séance : le coût total des travaux s'élève à 64 528,20 € HT. Après participation du SDEC, le reste à charge pour la Mairie est de 46 259,20 € HT.

Une demande de subvention a d'ores et déjà été demandée dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement envisagé serait de 40% de DETR, 20% de Fonds Cantal Solidaire et 35% d'autofinancement.

Vote :	Délibération DE_001_2025 : Demande de subvention Fonds Cantal Solidaire 2025 pour la VC n°5 à Peyragude		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

Pour les années suivantes du programme Fonds Cantal Solidaire, Mme le Maire propose d'inscrire la traversée du Bourg pour 2026 et la route de la Planche pour 2027.

Antoine GENCE indique que la route de Frescaldie mériterait également d'être intégrée dans le programme de réfection de la voirie : elle est particulièrement abîmée, surtout au fond.

4. Paiement d'un acompte sur subvention avant le vote du budget 2025

Mme le Maire explique qu'en application de la convention intercommunale d'objectifs et de moyens 2022-2025, le centre socioculturel ACDA a sollicité le versement d'un 1^{er} acompte pour l'année 2025, à hauteur de 70% du montant de la subvention 2024, soit 5 908,70 €.

Le budget du centre socioculturel ACDA a été présenté le 06/02/2025 en Conseil d'Administration.

Pour 2025, la participation de la commune s'élèvera à 8 609,00 €.

Le solde, soit 2 700,30 €, sera versé après le vote du budget 2025.

Vote :	Délibération DE_002_2025 : Paiement d'un acompte sur subvention au centre socioculturel ACDA		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

5. Attribution d'une subvention exceptionnelle aux frais de la classe découverte

Mme le Maire indique que 29 enfants de l'école de Lacapelle-Viescamp sont partis 3 jours en classe découverte ski, du 29 au 31/01/2025, à St Urcize.

Le coût total du projet s'est élevé à 5 158,50 €.

L'Association des Parents d'Elèves a apporté une aide au financement de ce projet.

Par délibération DE_2024_13 du 07/03/2024 ayant pour objet l'attribution de crédits à l'école, il avait été convenu que la Mairie participe aux classes découvertes à hauteur de 10 € par nuitée et par enfant.

Mme le Maire propose donc de verser une participation de 580 € (29 enfants x 10 € par nuitée x 2 nuitées) à l'OCCE.

Antoine GENCE et d'autres conseillers précisent que cette classe découverte s'est très bien déroulée : les retours sont unanimes.

Vote :	Délibération DE_003_2025 : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour la classe découverte à St Urcize		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

6. Agents communaux

a) Tableaux des emplois et des effectifs

Mme le Maire indique qu'au niveau de la commune, ce tableau n'existait pas encore alors que c'est une obligation. La proposition de tableau est projetée en séance, étant précisé que le nom des agents ne doit pas apparaître.

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS										
Filière / Secteur	Cadre d'emploi	Grade	Catégorie	Libellé de l'emploi	Temps de travail	Possibilité de pourvoir l'emploi par un contractuel (article 3-3)	Nombre de poste à pourvoir	Postes pourvus par un agent contractuel ou titulaire	Postes vacants	Date de la délibération de création
Filière administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2ème classe	C	Secrétaire de mairie	TC	Oui	1	1	0	22/06/2017 DE_2017_27
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	Agent polyvalent	TNC 33.75/35ème	Oui	1	1	0	01/07/2011 DE_2011_21
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	Agent polyvalent	TNC 32.36/35ème	Oui	1	1	0	18/05/2016 DE_2016_29
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique territorial	C	Agent polyvalent	TNC 27.76/35ème	Oui	1	1	0	31/08/2021 DE_2021_34

Délibération DE_004_2025 : Mise en place du tableau des emplois et des effectifs		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0
		Abstention : 0

b) Revalorisation des indices bruts et majorés de rémunération

Mme le Maire indique que les entretiens annuels avec les agents ont été réalisés en novembre.

La commune compte trois agents contractuels et un agent permanent.

L'agent permanent évolue, de façon automatique, en fonction d'une grille (nouvel échelon à partir du 23/02/2025).

Pour les contractuels, le fonctionnement est différent : c'est au « bon vouloir » du Maire.

Mme le Maire propose d'augmenter les trois agents contractuels d'un échelon.

Patrick EVEILLARD alerte sur la nécessité de leur en parler car certains agents peuvent préférer ne pas être augmentés car ils risquent ensuite de ne plus pouvoir bénéficier de certaines aides.

Mme le Maire présente la situation spécifique d'un agent et propose un rattrapage en deux temps.

Pour les deux autres agents, l'évolution se fera à la date du 1^{er} mars et du 1^{er} août.

Chacune des trois délibérations donne lieu à un vote en séance.

Délibération DE_005_2025 : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée, catégorie C		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0
		Abstention : 0

Délibération DE_006_2025 : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée, catégorie C		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0
		Abstention : 0

Délibération DE_007_2025 : Revalorisation de la rémunération d'un agent contractuel en contrat à durée déterminée, catégorie C		
Vote :	Pour : 13	Contre : 0
		Abstention : 0

c) Complémentaire Santé :

Mme le Maire rappelle que la mise en place d'une complémentaire santé pour les agents sera obligatoire à compter du 01/01/2026. Cette année, c'est la prévoyance qui est devenue obligatoire au 01/01/2025 mais la commune de Lacapelle-Viescamp était déjà engagée dans ce dispositif.

7. Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année 2024-2025

Le projet de délibération est projeté en séance : Mme le Maire indique que 5 enfants de la commune de Saint-Etienne-Cantalès sont scolarisés à Lacapelle-Viescamp. Elle propose de maintenir la participation à 250 € par élève et par année scolaire.

Jérémy LABRUNIE s'interroge sur l'opportunité d'augmenter cette participation demandée aux communes extérieures. A priori, la commune de Laroquebrou demanderait 700 € par enfant pour faire face aux frais de fonctionnement.

Après échanges entre les conseillers, il est proposé de se reposer la question pour l'année prochaine et de maintenir le tarif actuel pour l'année scolaire 2024-2025.

Vote :

Délibération DE_008_2025 : Participation aux frais de scolarité demandée aux communes extérieures pour l'année 2024-2025		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

8. Vente de terrains constructibles

a) Parcelle B890 au lieu-dit Jallès

Mme le Maire explique que la commune est propriétaire de l'ancienne station de pompage située au niveau du Pont d'Authre : le montant de la démolition avait été estimé à un peu plus de 15 000 € (toit avec amiante, etc.).

La Mairie a été sollicitée pour l'acquisition de ce terrain avec le bâtiment. Les services de Aurillac Agglo ont confirmé la possibilité de le vendre en l'état.

Après échange, tous les conseillers se disent favorables à sa mise en vente en l'état, à un prix proposé de 15 000 €.

Vote :

Délibération DE_009_2025 : Vente de la parcelle B890 au lieu-dit Jallès		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

b) Parcelle sous l'école

Mme le Maire informe les conseillers de la proposition qui lui a été faite par l'indivision propriétaire du terrain situé sous la salle polyvalente et sous l'école.

Cette parcelle va être vendue avec projet d'en faire un lotissement.

La question est de savoir si la commune est intéressée pour l'acquérir ou pas : après débat entre les conseillers présents, il est décidé de surseoir à la décision.

9. Modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac

Mme le Maire rappelle que la CABA est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) créé en 199 et portant transformation du District en Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Initialement composée de 6 communes, la CABA compte aujourd'hui 25 communes.

Dans le cadre de l'élaboration du Projet de Territoire 2021-2026, l'exécutif communautaire a souhaité faire évoluer l'acronyme CABA qui est difficilement lisible et identifiable au-delà des frontières départementales.

Lors du séminaire des élus du 23/11/2024, l'exécutif communautaire et les maires des 25 communes ont validé la nouvelle dénomination : Aurillac Agglomération, pouvant être contractée en Aurillac Agglo.

Le conseil municipal de chacune des 25 communes doit se positionner sur les nouveaux statuts de l'EPCI intégrant ce changement de dénomination.

Vote :	Délibération DE_010_2025 : Modification des statuts de la CABA ⇒ Changement de dénomination		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

10. Révision du tarif de location des tables et bancs aux associations et administrés de la commune

Mme le Maire rappelle que les tables et bancs sont mis à disposition gratuitement aux associations de la commune organisant une manifestation sur la commune.

Par délibération DE_2023_38 du 06/07/2023, un tarif de location avait été fixé pour les administrés de la commune :

PRET DE MATERIEL	TARIFS*	CAUTION
Table	3,00 €	50,00 € (unité)
Banc	1,50 €	10,00 € (unité)

* Location à la journée

Mme le Maire propose de maintenir ces mêmes tarifs pour l'année 2025.

Vote :	Délibération DE_011_2025 : Tarifs de location des tables et bancs pour les administrés de la commune		
	Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

11. Convention avec la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes

Mme le Maire procède à la lecture du projet de délibération.

La commune de Saint-Paul-des-Landes construit un bâtiment pour proposer aux habitants un nouveau service de garde pour la petite enfance. Cette micro-crèche viendra compléter les autres modes de garde existants (assistantes maternelles et micro-crèche d'Ytrac).

Mme le Maire propose de réserver une place à la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes dont l'ouverture est prévue en septembre 2025.

Sur la base d'un taux d'occupation de la micro-crèche à 60%, la participation financière de la commune a été évaluée à 3 120 € par an pour une place.

Vote :

Délibération DE_012_2025 : Convention avec la micro-crèche de Saint-Paul-des-Landes		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

12.Aménagement de la RD 18 en traverse de l'agglomération du Bourg de Lacapelle-Viescamp

Mme le Maire rappelle le contexte :

- Aménagement du Centre Bourg en 2019-2020.
- Rénovation du camping municipal et construction de la salle des associations en 2024-2025.
- Sentier du Tour du Lac porté par Aurillac Agglo et intégrant l'aménagement de trottoirs au niveau de la traversée du Bourg sur la RD18.
- Projet de modernisation de l'aire de camping-car située dans le Bourg.

Un plan aérien est projeté en séance. Au vu de l'ampleur des projets en cours à cet emplacement, Mme le Maire indique qu'il est nécessaire de repenser l'aménagement dans sa globalité. Elle propose de faire appel à un bureau d'études paysagiste. Le coût est estimé à 7 080 € et serait co-porté avec Aurillac Agglo.

Vote :

Délibération DE_013_2025 : Aménagement de la RD n°18 dans la traverse de l'agglomération du Bourg de Lacapelle-Viescamp		
Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0

13.Rythmes scolaires

Mme le Maire rappelle qu'en 2013, lors du passage de 26 à 23 heures hebdomadaires d'enseignement scolaire, un Fonds d'amorçage avait été mis en place pour l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à hauteur de 50 € par enfant.

Ce fonds d'amorçage va être supprimé au 01/09/2025.

Depuis, beaucoup de communes sont passées à la semaine de 4 jours.

La question s'est donc posée de savoir si nous restions à 4 jours et demi ou si nous passions également à 4 jours.

Mme le Maire et Patrice COUDON ont rencontré les enseignantes : dans l'intérêt de l'enfant, elles sont favorables à rester à 4,5 jours car les enfants assimilent mieux les apprentissages du matin.

Cela suppose par contre de continuer à organiser des activités améliorées avec des intervenants, les mardis / jeudis / vendredi de 15h30 à 16h30, sur la base de ce qui était fait pour les TAP mais pour lesquels nous ne percevons plus le Fonds d'amorçage. La garderie prend ensuite le relais à partir de 16h30.

Pour compenser, Mme le Maire propose de solliciter la contribution des parents à hauteur de 50 € par enfant et par an, ce qui représente 10 € par période.

Jérémy LABRUNIE pense que c'est à la Mairie de faire l'effort de supporter ce coût vu qu'on met 7 000 € sur un chien. Jean-Paul TROUPEL indique être du même avis : on a mis 7 000 € pour le chien et là, on ne prendrait pas en compte les 2 000 € annuels.

Mme le Maire rappelle que le projet Handi'chiens est un choix pédagogique des enseignantes et qu'il ne s'agit pas de le remettre en cause

Tous les conseillers présents s'accordent par contre sur le fait de rester sur 4 jours et demi et sur l'intérêt de maintenir des activités de qualité pour les enfants.

Délibération DE_014_2025 : Rythmes scolaires – Fonds d’amorçage – 2025-2026

Vote :

Pour : 8	Contre : 2 (Jérémy LABRUNIE, Jean-Paul TROUPEL)	Abstention : 3 (Antoine GENCE, Alain PEYROU, Serge POTEL)
----------	--	--

14. Questions diverses

- Patrick EVEILLARD indique qu’il a été sollicité pour savoir s’il serait possible d’installer un **abri bus à Calvanhac** pour les enfants qui vont au collège de Laroquebrou. Mme le Maire prend note de la question pour étude.

Départ de Jérémy LABRUNIE à 00h45.

Après quelques échanges complémentaires sur les sujets précédemment évoqués, **la séance est levée à 00h55.**

Annexe :

